

**Informations de base**

**2025/0326(BUD)**

Procédure terminée

BUD - Procédure budgétaire

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Suède – EGF/2025/003 SE/Northvolt



**Subject**

4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)  
8.70.49 Budget 2025

**Acteurs principaux**

Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets		SALLA Aura (EPP)	31/10/2025
			Rapporteur(e) fictif/fictive DIBRANI Adnan (S&D) FURET Angéline (PfE) CHASTEL Olivier (Renew) ANDRESEN Rasmus (Greens/EFA)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		DANIELSSON Johan (S&D)	16/10/2025
	<b>REGI</b> Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Budget		-- --	
	Emploi, affaires sociales et inclusion		-- --	

## Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/10/2025	Publication du document de base non-législatif	COM(2025)0621 	Résumé
12/11/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/11/2025	Adoption du projet du budget par le Conseil		
20/11/2025	Vote en commission		
21/11/2025	Dépôt du rapport budgétaire	A10-0239/2025	
16/12/2025	Décision du Parlement	T10-0325/2025	Résumé
16/12/2025	Résultat du vote au parlement		
30/12/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

## Informations techniques

Référence de la procédure	2025/0326(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/10/04328

## Portail de documentation

### Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE779.349	04/11/2025	
Amendements déposés en commission		PE779.563	10/11/2025	
Avis spécifique	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">EMPL</span>	PE779.464	11/11/2025	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A10-0239/2025	21/11/2025	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T10-0325/2025	16/12/2025	Résumé

### Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2025)0621 	28/10/2025	Résumé

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
DIBRANI Adnan	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	06/11/2025	Arbetsförmedlingen
DIBRANI Adnan	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	27/10/2025	IF Metall

Acte final	
Décision 2025/2661 JO OJ L 30.12.2025	Résumé

## Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Suède – EGF /2025/003 SE/Northvolt

2025/0326(BUD) - 16/12/2025 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 578 voix pour, 54 contre et 30 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Suède – EGF/2025/003 SE/Northvolt.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM pour fournir une contribution financière de **8.526.322 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2025, en réponse à la demande soumise par la Suède à la suite de **6.486 licenciements** intervenus chez Northvolt (Northvolt AB) (activités d'architecture et d'ingénierie).

Cette contribution représente 60% du coût total de 14.210.537 EUR, somme correspondant aux dépenses afférentes aux services personnalisés à concurrence de 13.663.977 EUR et aux dépenses afférentes aux activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité ainsi qu'aux activités de contrôle et de rapport, à concurrence de 546.560 EUR.

### Événements ayant conduit aux licenciements

Northvolt était spécialisée dans les activités d'architecture et d'ingénierie, ainsi que les activités d'analyses techniques et la fabrication de batteries. La société a déposé le bilan le 12 mars 2025 en raison de difficultés liées à la production, notamment du fait d'une offre excédentaire résultant d'une concurrence intense d'importations provenant principalement de Chine, qui domine le marché mondial et représente plus de 80% du volume de la production mondiale de batterie. Ces difficultés entraînent, par ricochet, une nouvelle vague de suppressions d'emplois, touchant les sous-traitants, les fournisseurs et les producteurs en aval de l'entreprise.

La résolution souligne la gravité des pertes d'emplois à Skellefteå, le taux de chômage ayant atteint 8,2% par rapport à l'année précédente. La plupart des travailleurs concernés sont hautement qualifiés, âgés de moins de 54 ans et possèdent des compétences spécialisées dans la production et l'ingénierie de batteries.

### Offre de services personnalisés

Le Parlement a noté que la Suède a commencé à fournir des services personnalisés aux bénéficiaires ciblés et à engager des dépenses administratives pour mettre en œuvre le FEM le 25 octobre 2024 et que la période d'éligibilité à une contribution financière du FEM s'étendra donc de cette date jusqu'à 24 mois et jusqu'à 31 mois après la date d'entrée en vigueur de la décision de financement, respectivement.

Les services personnalisés devant être fournis à l'ensemble de travailleurs comprennent les actions suivantes: i) une évaluation approfondie et une planification individuelle, ii) des activités de recherche d'emploi et un accompagnement, iii) un soutien à la création d'entreprise et un soutien à l'investissement, iv) une formation au marché du travail, v) des cours de formation, vi) un soutien spécial pour entrer sur le marché du travail ou poursuivre des études, vii) des allocations et des formations aux compétences numériques.

L'assistance du FEM ne doit pas se substituer aux actions qui relèvent de la responsabilité des entreprises, en vertu du droit national ou des conventions collectives.

Il convient de noter qu'en août 2025, la start-up américaine Lyten, leader mondial des batteries lithium-soufre, a conclu un accord contraignant pour acquérir les actifs restants de Northvolt en Suède, en Allemagne et en Pologne d'ici fin 2025. Lyten prévoit de réembaucher le personnel licencié, en tenant compte de sa capacité à leur proposer des postes équivalents dans la région. La réembauche devrait être considérée comme une option privilégiée et, en cas de reprise, tous les montants non utilisés devraient être remboursés à la Commission.

Enfin, la résolution a souligné l'urgence d'efforts cohérents et coordonnés de l'Union pour garantir sa compétitivité et son autonomie stratégique, et a déploré que l'industrie européenne des batteries souffre des subventions que le gouvernement chinois accorde à ses producteurs, faussant ainsi la concurrence mondiale.

## **Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Suède – EGF /2025/003 SE/Northvolt**

2025/0326(BUD) - 28/10/2025 - Document de base non législatif

**OBJECTIF** : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour aider la Suède confrontée à des licenciements dans le secteur des activités d'architecture et d'ingénierie intervenus chez Northvolt et ses filiales, ainsi que 13 sous-traitants, fournisseurs et producteurs implantés en Suède.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Parlement européen et du Conseil.

**CONTENU** : le 16 juin 2025, la Suède a présenté la demande EGF/2025/003 SE/**Northvolt** en vue d'obtenir une contribution financière du FEM à la suite de licenciements survenus chez Northvolt (Northvolt AB) et ses filiales, ainsi que 13 sous-traitants, fournisseurs et producteurs implantés en Suède.

Au terme de l'évaluation de cette demande, la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière du FEM étaient remplies.

### ***Fondements de la demande***

La Suède a présenté la demande au titre du critère d'intervention énoncé à l'article 4 du règlement (UE) 2021/691, qui exige la cessation d'activité d'au moins 200 travailleurs licenciés sur une période de référence de quatre mois, dans une entreprise d'un État membre, y compris lorsque cette cessation d'activité concerne des travailleurs licenciés chez des fournisseurs ou producteurs en aval et/ou des travailleurs indépendants.

La période de référence de quatre mois pour la demande s'étend du 28 novembre 2024 au 28 mars 2025.

La cessation d'activité au cours de la période de référence concerne **5.561 travailleurs licenciés** à Northvolt et **268** travailleurs licenciés chez 8 sous-traitants, fournisseurs et producteurs en aval de Northvolt.

### ***Événements ayant conduit aux licenciements et à la cessation d'activité***

L'événement à l'origine de ces licenciements est un événement de restructuration majeur concernant Northvolt AB, suivi de la faillite de l'entreprise. En conséquence, une nouvelle vague plus réduite de licenciements a frappé les sous-traitants, les fournisseurs et les producteurs en aval de l'entreprise.

Northvolt AB a été fondée par des investisseurs privés en 2016 pour tenter de créer une industrie européenne des batteries afin de réduire la dépendance à l'égard des fabricants chinois. L'usine Northvolt Ett (Northvolt One), avait été créée dans le but de fabriquer des batteries lithium-ion pour voitures électriques et de stocker de l'énergie.

Northvolt Ett a ouvert ses portes en juin 2022. Toutefois, de sérieux problèmes ont empêché la production d'atteindre son niveau prévu (seulement 0,5% en 2023), poussant les clients à annuler leurs commandes.

Dans le même temps, les producteurs chinois de batteries ont pu vendre des batteries à moitié de prix par rapport à Northvolt, en raison de subventions publiques. Dans ce contexte, Northvolt a annoncé en septembre 2024 le licenciement de 1.600 employés avant d'être déclarée en faillite en mars 2025. La production a cessé en mai 2025.

En août 2025, la start-up américaine Lyten a manifesté son intention de reprendre l'activité, mais la date d'une éventuelle relance de la production et le nombre de réembauches restent inconnus.

La faillite de Northvolt est la plus grande faillite de Suède à l'époque moderne. Les licenciements ont eu lieu sur les sites de Northvolt à Skellefteå, Västerås et Stockholm. L'impact sur la ville de Skellefteå (36.000 habitants dans la ville et 77.000 habitants dans la municipalité) est grave. Par conséquent, les autorités suédoises ont décidé de concentrer l'aide du FEM sur Skellefteå.

Après la faillite de Northvolt, le chômage a fortement augmenté pour atteindre 8,2% en avril 2025. La fuite des cerveaux attendue à la suite des déplacements d'emplois suscite des craintes importantes. Bon nombre des travailleurs licenciés possèdent des compétences particulières dans le domaine de la production et de l'ingénierie des batteries. Des mesures ciblées pourraient être nécessaires pour aider ces personnes à trouver de nouveaux rôles dans d'autres industries en expansion dans la région.

### **Bénéficiaires**

On estime à **5.800** le nombre de travailleurs licenciés qui devraient participer aux mesures (71,1% d'hommes et 28,9% de femmes).

Les **services personnalisés** à fournir aux travailleurs licenciés comprennent les actions suivantes: i) analyse approfondie et planification individuelle; ii) activités de recherche d'emploi et coaching; iii) soutien à la création d'entreprise; iii) aide à l'investissement au démarrage; iv) formation sur le marché du travail; v) cours de formation dans le cadre du système éducatif normal; vi) étapes vers une activité professionnelle pour les bénéficiaires particulièrement vulnérables; vii) allocations; viii) compétences numériques et vertes.

### **Proposition budgétaire**

Le coût total estimé s'élève à 14.210.537 EUR; il correspond aux dépenses pour les services personnalisés à hauteur de 13.663.977 EUR et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi que les activités de contrôle et de rapport, pour un montant de 546.560 EUR.

Après examen de la demande, la Commission propose de mobiliser le FEM pour un montant de **8.526.322 EUR**, représentant 60% du coût total des mesures proposées, afin d'apporter une contribution financière à la demande.

## **Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Suède – EGF /2025/003 SE/Northvolt**

2025/0326(BUD) - 30/12/2025 - Acte final

**PURPOSE:** To mobilise the European Globalisation Adjustment Fund for Displaced Workers in respect of redundancies at Northvolt AB, its subsidiaries, and related 13 subcontractors, suppliers, and downstream producers in Sweden.

**NON-LEGISLATIVE ACT:** Decision (EU) 2025/2661 of the European Parliament and of the Council of 17 December 2025 on the mobilisation of the European Globalisation Adjustment Fund for Displaced Workers following an application from Sweden – EGF/2025/003 SE/Northvolt.

**CONTENT:** The European Globalisation Adjustment Fund for Displaced Workers (EGF) aims to demonstrate solidarity and promote decent and sustainable employment in the Union by providing support for workers made redundant and self-employed persons whose activity has ceased in the case of major restructuring events, assisting them in returning to decent and sustainable employment as soon as possible.

For the general budget of the Union for the financial year 2025, the EGF is mobilised to provide a financial contribution of EUR 8,526,322 in commitment and payment appropriations in response to the application submitted by Sweden concerning redundancies at Northvolt AB, its subsidiaries, and 13 subcontractors, suppliers, and downstream producers.

The annual allocation to the EGF shall not exceed EUR 30 million (at 2018 prices), as laid down in the relevant regulations.

The application is considered to comply with the conditions for providing a financial contribution from the EGF, based on the assessment made by the Commission.

**ENTRY INTO FORCE:** 30 December 2025 (date of publication in the Official Journal of the European Union).

**APPLICATION DATE:** 17 December 2025.

*This summary was AI-generated and human-reviewed.*